PORT AUTONOME
DE COTONOU

NOTE D'INFORMATION N°/832/2025/INT/PAC/DG/DOPS/CP/SSFA

Portant Fin des formalités d'obtention de titres d'accès permanents pour l'exercice 2025..

(A l'attention de toutes les structures opérant dans l'enceinte portuaire)

La Direction Générale du Port Autonome de Cotonou, porte à l'attention de toutes les structures opérant dans l'enceinte portuaire que, les formalités d'obtention de titres d'accès permanents pour l'exercice 2025 prennent rigoureusement fin à la date du **18 juin 2025**.

En conséquence, toutes les structures intervenant sur la plateforme portuaire et notamment les opérateurs impliqués dans les grands travaux, doivent impérativement prendre leurs dispositions, en vue de satisfaire à cette obligation réglementaire au plus tard à la date fixée.

Par ailleurs, le Port Autonome de Cotonou, invite l'ensemble des acteurs à se rapprocher très tôt des services compétents de la Direction des Opérations Portuaires et de la Sécurité (DOPS) du PAC, dès le lancement du Communiqué de l'exercice 2026.

COTONOU, LE 20/05/2025

REP. DU BENIN
LE DIRECTEUR GENERAL
PORT AUTONOME DE COTONOU

Bart Johan Jozef VAN EENOO

Direction Générale du Port Autonome de Cotonou
BP 927 Boulevard de la Marina, Cotonou - Bénin
+229 21 31 52 80 contact@pac.bj
www.portdecotonou.bj